

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 20 avril 2011, sur la pétition intitulée: «Pour des espaces publics autogérés sur le futur site d'Artamis!»

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-244 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

De manière générale, le Conseil administratif est tout à fait conscient de la nécessité d'offrir des espaces de réunion, des salles de spectacle et des lieux culturels à la population. Il est également nécessaire de situer de tels lieux en ville de Genève, afin de maintenir une animation et une vie culturelle au cœur de la cité.

Le département des constructions et de l'aménagement s'attache tout particulièrement à trouver des solutions, chaque fois que l'occasion se présente, pour réaliser de tels projets, en partenariat avec des tiers, l'Etat et le département de la culture.

Récemment, de nombreux projets ont été lancés ou font l'objet d'études de faisabilité en vue de répondre à ces besoins. C'est ainsi que la réaffectation des anciens réservoirs du bois de la Bâtie ont fait l'objet d'un appel d'offres public pour choisir le mandataire qui développera le projet, qu'une étude pour la reconversion du cinéma Broadway en salle de concert est en cours, que le Théâtre du Galpon a pu être réinstallé sur le quai des Péniches, etc.

En ce qui concerne l'ex-site d'Artamis, des rencontres ont eu lieu entre le département des constructions et de l'aménagement et les représentants de l'Union des espaces culturels autogérés, afin de définir les conditions qui permettraient d'accueillir de tels lieux dans le cadre du futur écoquartier de la Jonction. Il a donc été convenu qu'une salle de spectacle serait intégrée dans le programme de l'équipement public, qui comprend une salle de gymnastique, des locaux pour les jeunes et les enfants, ainsi qu'une crèche.

Le concours pour ce bâtiment sera lancé à l'automne 2011. Le programme inclut une telle salle. Toutefois, sachant que cette salle s'insère dans un quartier d'environ 300 logements, il s'agira de prendre toutes les précautions afin de ne pas provoquer des nuisances pour le voisinage. Il est ainsi précisé, dans le programme du concours, que toutes les mesures devront être prises pour garantir l'insonorisation parfaite de la salle.

Par ailleurs, il s'agira de définir, en collaboration avec le futur exploitant, des modalités d'exploitation compatibles et respectueuses des besoins de tranquillité des

habitants du quartier. Une fois le projet connu, à l'issue du concours, le Conseil administratif se chargera de reprendre les discussions dans ce sens.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 3 août 2011.